



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

31-10-19

Dossier complet le :

14/11/19

N° d'enregistrement :

202-009775

1. Intitulé du projet

DEFRICHEMENT

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SC BI HAURREKIN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DUGUINE ERIC GERANT

RCS / SIRET

8 | 3 | 8 | 6 | 6 | 6 | 5 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3

Forme juridique SOCIETE CIVILE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)</i>
47- a) Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols	Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale; même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de 5 ha de bois (il y a pas mal d'arbre malade sur le site), afin de les aménager en terres agricoles dont l'autorisation a été reçue en date du 23 Aout 2019.

Il est à noter que ces parcelles sont restées à l'état de jachère pendant des années, et qu'il est dommage de les laisser dans cet état, car le tout s'abîme.

Les meilleurs bois seront vendus au papeterie et/ou pour du bois de chauffage.

Les résidus restant seront broyés sur place et laissés comme fertilisant

4.2 Objectifs du projet

J'ai eu l'occasion d'acheter 18 ha sur le site "colmar" à Saint André de Seignanx (40390), mon but est sur ce site, après un défrichement de 5 ha, de rendre ses terres exploitable afin d'y faire des cultures prairie ou céréales.

Pour cela j'ai crée en parallèle une SCEA, afin d'avoir la qualité agricole et exploiter mes terres.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichement, dès que l'autorisation m'en sera donné, me permettra donc de pouvoir aménager ces terres, de faire de jolie parcelles sur lesquelles des cultures seront possibles.

J'ai obtenu une autorisation d'aménagement de terres agricoles sur la partie en amont du défrichement, car le terrain existant n'est pas uniforme, il ne permet pas de le valoriser en l'état. Les exhaussements prévus d'une hauteur maximale de 2 a 3 metres, rendrons la mise en culture favorable. Je prévois de n'utiliser que de la terre végétale, aucun remblais du BTP ne sera utilisé.

La terre végétale proviendra d'excavation de chantier public ou privé. Actuellement les lieux pouvant accueillir ces déchets inertes sont déficient dans notre secteur..

Lors des travaux d'exhaussement, des camions et/ou des tracteurs avec remorques apporteront cette terre, et une pelle étalera cette terre. La durée de ces travaux ne dépassera pas deux semaines. Environ 10000 m³ de terre végétale par hectare est prévu, afin d'effectuer les exhaussements. Car il y a pas mal d'aménagement à faire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois le défrichement et l'aménagement fait, cela me permettra de cultiver ses parcelles en prairie et/ou céréales, tout en respectant la nature, car mon but n'est pas de tout détruire, il y a d'autres bois sur ces 18 ha, que je laisse en l'état, car mécaniquement je peux les travailler. La partie à défricher choisie est la partie où les arbres sont les plus abimés ainsi que les sous bois qui n'ont pas été entretenues ces dernières années.

La terre végétale servira donc à augmenter la superficie utilisable en améliorant les terrains afin d'améliorer la sécurité et l'efficacité de fonctionnement du matériel agricole.

Lors du défrichement, seront utilisé des tronçonneuse, des débardeurs afin de tirer les troncs à l'entrée de la parcelle ou ils seront ensuite chargés. Destinés aux papeteries ou bois de chauffage.

Nous prévoyons de créer un lieu pour le stockage des carburants, entretien du matériel, stockage du matériel, les engins présents sur place viendront se ravitailler sur ce lieu. Aucun déplacements d'hydrocarbure.

Il n'y a pas de cours d'eau sur le site, donc aucun risque de pollution. Des cours d'eau souterrain sont autour de ma propriété, mais de toute façon aucun produit polluants utilisé sur le site

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a déjà reçu une autorisation à la demande "d'aménagement de terre agricole" en date du 23 Aout 2019 par la DDTM et la mairie de Saint André de Seignanx

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Sur les 18 ha que je détiens, je demande une autorisation de défriche de 5 ha mesure selon référence cadastrale	0

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Lieu dit "COLMAR"
40390 SAINT ANDRE DE SEIGNANX

Coordonnées géographiques¹ Long. ____ ° ____ ' ____ " .. Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),
10°,11°a), b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ : Long. ____ ° ____ ' ____ " .. Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Point d'arrivée : Long. ____ ° ____ ' ____ " .. Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :

Oui Non

Lequel/Laquelle ?

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélevements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	il n'y a aucun cours d'eau sur le site, et il n'est nullement prévu d'en apporter donc aucun prélevement à faire
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	pas de drainages et aucune modification de masses d'eau
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	les excédents seront les arbres et arbustes qui seront coupés et vendu aux usines de papeterie et/ou du bois de chauffage il s'agit notamment de chataignier, de noisetier, de chêne, je précise que la partie prévue en défrichement concerne de vieux arbres
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	je serais dans l'obligation d'apporter de la terre végétale extérieure, car le terrain est afin d'harmoniser le terrain. Les exhaussements prévu ne dépasseront pas 3 m (au point les plus haut). Il sera amené environ 10000 m ³ par hectare de terre végétale, je tiens à préciser qu'il ne sera pas utiliser de gravats, vraiment que de la terre végétale
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Destruction d'arbres pour le défrichement Il n'existe aucune construction sur le site
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	N'est pas un site Natura 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non concerné
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non au contraire, cela augmentera l'espace agricole
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	neant
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non néant
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	aucun risque sanitaires
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DES TRACTEURS SERONT SUR PLACE LE TEMPS DU DEFRICHEMENT ET DU TRAVAIL DES SOLS ET ENSUITE LE TEMPS DE LA RECOLTER DES CULTURES DONC VRAIMENT PONCTUEL AU COURS DE L ANNEE Lors du défrichement, des engins seront sur place, mais aucun engin ne circulera la nuit,
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	il y aura forcement du bruit en journée le temps du défrichement car les tronçonneuses et débardeur seront en marche, mais aucune action ne se fera la nuit. Dans la deuxième phase d'aménagement de terrain, des camions viendront amener la terre végétale,

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non aucune odeur ne sera dégagée,
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pas de vibration non plus
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	les engins travailleront que le jour, donc aucune émission lumineuses
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non pas de rejets
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	aucun rejets de liquide
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	non aucun effluents
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non aucun déchets, les arbres abattus partiront vers les usines a papeterie, ou vendus aux forestiers pour du bois de chauffages Une fois le defrichage fini, des broyeurs devront passer, et les résidus du broyage resterons sur place, ils se composteront seul

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non, non aucune atteinte au patrimoine ni au paysage
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cela va devenir terre agricole, pour en faire des prairies ou cultures de céréales, il y aura donc une valorisation du terrain existant

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Ce chantier n'aura aucune incidence sur la population, sur la santé humaine. Je compte mener ce projet dans le respect de l'environnement

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Aucune atteinte sur l'environnement ni sur la santé humaine. Tout sera fait pour éviter tout effets négatifs :

- oui, il y aura du bruit le temps du chantier, mais les horaires de travail seront respectés afin de ne pas gêner le voisinage,
- il n'y aura pas de transport de carburants, huile, etc...
- il n'y aura aucun rejet de matière dangereuse ou nefaste sur le terrain,

Sur le site, il n'y aucun cours d'eau, donc aucun risque de pollution, il n'est pas prévu d'utiliser de produits phytosanitaire chimique, mais d'utiliser des produits phytosanitaire bio et/ou naturel lors de la mise en culture des prairies.

A l'entrée de la parcelle sera dédié un espace de stockage de GNR, un espace dédié à l'entretien des engins présents lors des travaux. Cela afin d'éviter de faire circuler des combustibles sur les parcelles..

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

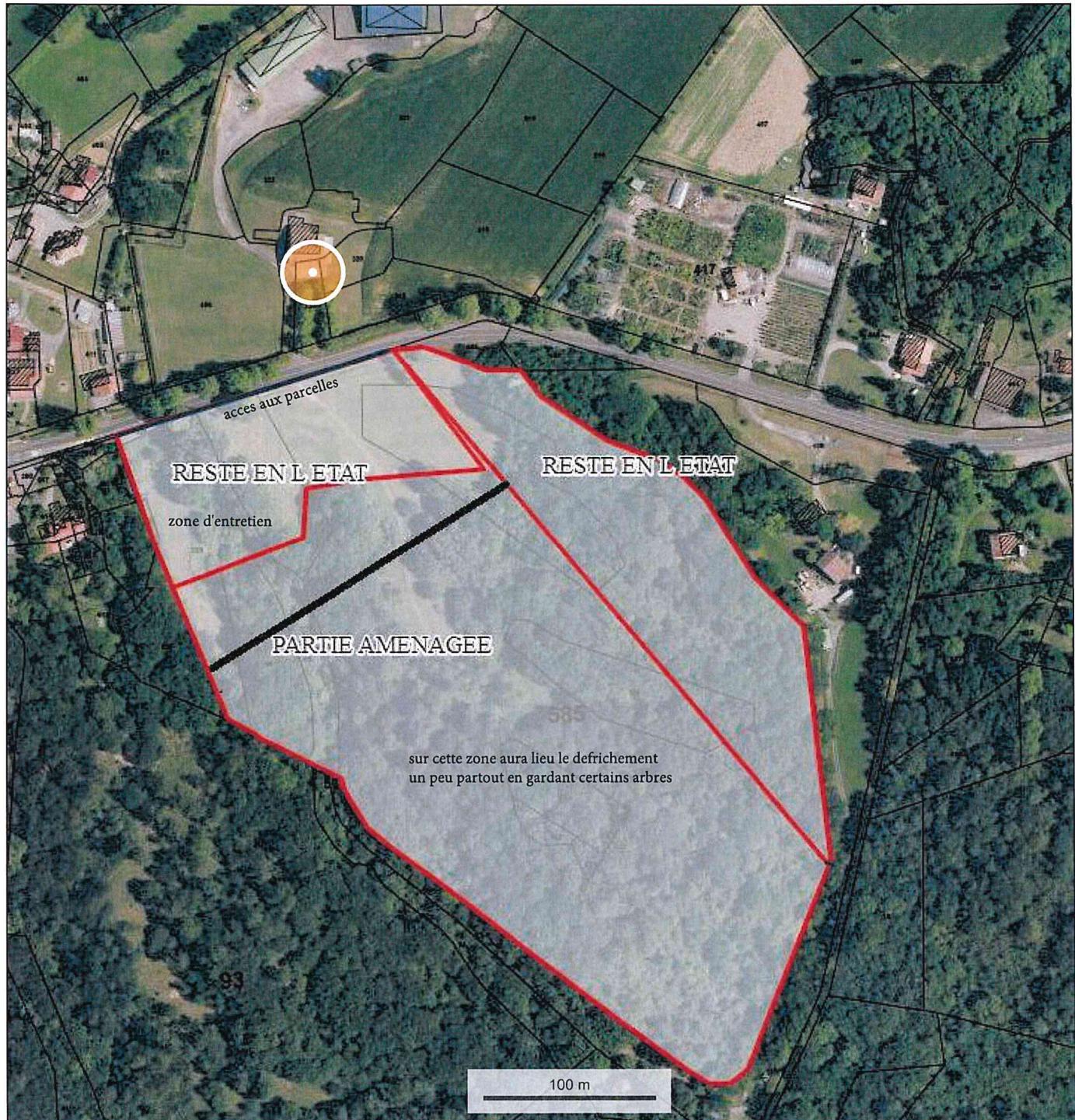


Fait à AINHICE MONGELOS

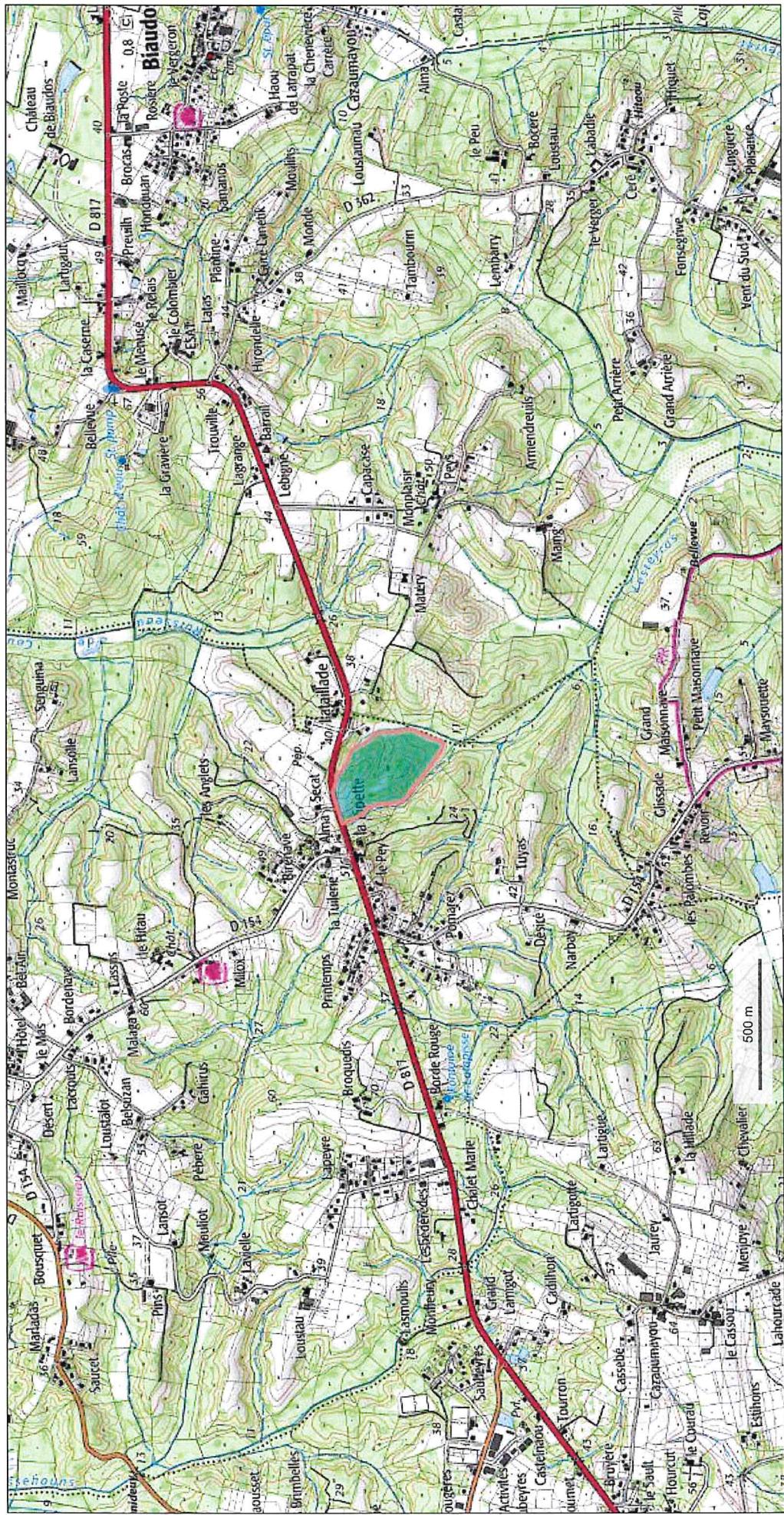
le, 22/09/2019

Signature

DUGUINE ERIC
Gérant de la SC Bi Haurrekin



UNE SEULE PARTIE AMENAGEE D UNE SURFACE TOTALE DE 6 HA



Echelle 1/25000 propriété entourée de rouge

© IGEN 2019 - www.igensoft.com/fr/mentions-legales

Longitude :
Latitude :

1° 20' 17" W
43° 32' 39" N

5 – Sensibilité environnementale de la zone d’implantation

Au vu du contexte environnemental, le projet étant proche des Zones Naturelles D'intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et II Zones humides du canal de Mousehouns et Zones humides associées au marais d'Orx, veuillez vous assurer que le terrain ne présente pas d'enjeux faunistiques et floristiques et de l'absence d'impact de votre projet sur ce milieu par des investigations de terrain sur la zone du projet et à ses alentours.

Le site du marais d'Orx, zone humide, réserve naturelle, se trouve à 4 km d'oiseau de mon site, mes terres sont sur la partie sud de St André de Seignanx et le marais d'Orx sur la partie nord. De plus, la RD 817 sépare les deux zones sud et nord. Je ne vois pas d'impact lors de la valorisation de mes terres.

Le canal de Mousehouns démarrant de site du marais d'Orx, se trouve également assez loin de mon site

En aucun cas le site du marais d'Orx et le canal Mousehouns ne seront impacté par mon projet, comme indiqué sur la demande de cas par cas :

- Mon projet n'impacte aucun cours d'eau,
- Les hydrocarbures (GNR, huile) utilisés pendant les travaux, seront stockés sur un seul endroit sans être déplacé,
- Il n'y aura pas plus de trafic sur la RD 819 après mes travaux, il y en aura juste le temps du défrichement et de l'aménagement en terre agricole, donc sur une courte durée,

Concernant les zones ZNIEFF de type I et II existe bien plus loin que mes parcelles, mais là aussi, la gestion de mon défrichement et de mon aménagement de terrain agricole, ne pourront avoir aucun impact sur ces zones, vu la façon de travailler que j'ai décrit précédemment. La biodiversité présente sur ces zones ne sera en rien impactée, étant conscient de préserver les écosystèmes présents et l'équilibre naturel de ces zones.

Pour ma part, je compte bien mener mes travaux et par la suite exploiter mes terres dans le respect des normes environnementales; exploiter ces terres me permet tout d'abord les mettre en valeur en les utilisant à bon escient.

Je confirme bien que mon projet ne présente pas d'enjeux faunistiques et floristiques, et qu'il n'aura aucun impact sur les zones humides au vu de leur éloignement du site, ni sur les zones ZNIEFF au vu de la façon dont les travaux seront conduits

Je vous en remercie

DUGUINE Eric